

MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 06 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA MIPROF DU 4 JUIN 2013 (14h30-16h15)



Paris, le 14 juin 2013

Le Collectif a souhaité établir un contact avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et la Coordination nationale de la lutte contre la traite des êtres humains. Une rencontre avec Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire générale de la MIPROF et Eric Panloup, Coordinateur national de la lutte contre la traite des êtres humains a ainsi eu lieu le mardi 4 juin à 14h30 dans les locaux de la MIPROF.

3 associations du Collectif représentatives de la diversité de ses membres se sont portées volontaires lors de la réunion du Collectif du mardi 4 juin au matin pour relayer les positions et interrogations du Collectif au cours de cette rencontre avec la MIPROF.

1. Exposé des objectifs de la MIPROF, par Elisabeth Moiron-Braud

Elisabeth Moiron-Braud se félicite de la création d'une instance de coordination concernant le sujet de la traite des êtres humains, première mesure présentée dans le projet de plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains élaboré entre 2008 et 2010.

Selon la Secrétaire générale, les priorités de la MIPROF sont les suivantes :

- Etablir une véritable stratégie en matière de lutte contre la traite des êtres humains, la France ne s'étant encore jamais dotée d'un plan concernant cette problématique. C'est un point essentiel car le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains sera un plan interministériel « de stratégie ». Le premier plan est en général très stratégique, et les deuxième et troisième plans ont pour objectif d'affiner les actions.
- La seconde priorité est de développer des coordinations au niveau départemental afin de mettre en place ce qui est réalisé au niveau national et d'aboutir ainsi à une véritable déclinaison de la politique au niveau local.
- Etablir une cartographie de tout ce qui se fait en France en matière de lutte contre la traite des êtres humains avec l'aide du Collectif si possible. En effet, la MIPROF a besoin des moyens humains des associations pour la réalisation de ce diagnostic national car Eric Panloup est seul sur le terrain sur le thème de la traite des êtres humains. Il s'agirait de répertorier dans le détail les associations qui s'occupent de cette problématique sur l'ensemble du territoire français, connaître le type d'actions mises en place par ces associations, mais aussi savoir ce que font les Barreaux en la matière, quels sont les référents au sein des préfetures. Eric Panloup dispose d'informations mais il est nécessaire de les compléter. La Secrétaire générale estime qu'il faut prendre en charge une victime du début des faits jusqu'au procès, et qu'en ce sens il est essentiel qu'il existe un véritable partenariat entre tous les acteurs. Savoir ce qui est mis en place au niveau départemental permettra également d'avoir des remontées statistiques. Une autre question à laquelle cette étude pourra répondre est de savoir pourquoi aucune prise en charge des victimes n'est mise en place dans certains départements.

2. Exposé des interrogations exprimées au nom des membres du Collectif :

- Les associations ne veulent pas seulement être un vecteur mais aussi **participer en amont à l'élaboration du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains.**
- De quels **moyens humains et financiers** disposent la MIPROF ? En effet, rien de précis n'est présenté sur ce point, est-ce un plan dont le budget dépend ou bien un budget dont le plan dépend?
- Quelle **place est donnée à la lutte contre la traite des êtres humains dans les objectifs de la MIPROF**, étant donné qu'une sous-représentation des administrations/associations en lien avec la lutte contre la traite des êtres humains est constatée dans la composition du Comité d'orientation ?
- Le mot « protection » dans l'intitulé de la MIPROF **exclut-il de ses objectifs les autres types d'actions** (prévention, sensibilisation etc.) ?
- **Qui constituera le « groupe de travail »** cité dans la lettre adressée par la Secrétaire générale au Collectif?

Le Collectif a par ailleurs fait part du fait que quatre de ses membres faisaient désormais partie de la Plateforme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains. La Secrétaire générale de la MIPROF a paru très intéressée par cette dynamique de réseau international.

3. Réponse de la Secrétaire générale de la MIPROF aux interrogations des membres du Collectif

La place accordée aux associations dans l'élaboration du Plan d'action nationale de lutte contre la traite des êtres humains :

La Secrétaire générale insiste sur l'importance du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains qui permettra ensuite une véritable prise en charge des victimes à égalité sur l'ensemble du territoire. Elle précise le fait que le squelette du plan élaboré en 2008-2010 sera conservé. Les ministères concernés seront consultés à partir de cette base. La démarche consistant à tout reprendre à zéro aurait pris un an minimum. La Secrétaire générale souligne que le plan sera présenté aux ministères comme un produit du partenariat avec les associations. Le Plan d'action national sera normalement présenté le 16 octobre 2013.

Les étapes de l'élaboration du Plan d'action national seront les suivantes : la MIPROF va rencontrer dans peu de temps chaque ministère par rapport aux mesures qui les concernent, qui proposeront ou pas certaines modifications. Il s'agit d'un plan triennal. Le deuxième plan triennal permettra d'affiner le premier, et il sera écrit à mi-parcours.

Réponse du Collectif sur ce point: le fait que les associations aient participé à l'élaboration du premier projet de plan il y a deux ans ne signifie pas qu'elles n'ont plus leur mot à dire aujourd'hui. Il existe maintenant les recommandations du GRETA. Cela ne veut pas pour autant dire que les associations souhaitent reprendre le plan à zéro et le modifier entièrement. Les membres du Collectif tiennent à préciser que certaines propositions sont des priorités pour les associations et que si elles venaient à disparaître en cours d'élaboration, elles exigeraient qu'il y ait un aller-retour afin d'arriver à un accord.

Les moyens humains et financiers de la MIPROF :

La MIPROF n'a pas de budget, les missions interministérielles n'ont pas de moyens financiers, elles impulsent des actions, mettent en place beaucoup de choses, mais il faut ensuite persuader les ministères de financer ces projets. En cette période de crise très importante, la Secrétaire générale regrette que ce Plan d'action nationale de lutte contre la traite des êtres humains n'ait pas été mis en place avant, car la situation était plus confortable en 2010 qu'aujourd'hui. Points positifs : la création de nombreux outils européens (Convention de Varsovie, Directive européenne 2011/36/UE etc.). Cela est un argument de plus par rapport à 2010 qui permet de poser notamment la définition de la traite. Le plan reprendra probablement beaucoup des obligations de la convention de Varsovie et de la Directive 2011/36/UE. Ce premier plan a en effet pour principal objectif de « matérialiser » ces conventions européennes qui semblent « lointaines ». La Secrétaire générale précise par ailleurs qu'ils ne sont pas nombreux au niveau national, au sein de la MIPROF.

La place réservée aux associations engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains au sein du Comité d'orientation de la MIPROF :

Malgré le fait qu'assez peu de personnes s'occupant spécifiquement de la traite soient présentes au sein du Comité d'orientation, tous les représentants de l'Etat ou d'établissement public de l'état ont eu des éléments à apporter sur la question de la traite lors de la Séance d'installation du 3 juin 2013, et c'est justement l'occasion de les sensibiliser davantage à ce sujet. La Secrétaire générale estime que le fait que les associations engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains ne soient pas très présentes au sein du Comité d'orientation n'a pas trop d'importance car les réunions de travail de la Coordination nationale de lutte contre la traite des êtres humains seront organisées en fonction de thématiques et réuniront à chaque fois des associations expertes sur tel ou tel sujet. La première réunion de travail concernera la question des mineurs/jeunes majeurs et la deuxième réunion portera sur les formations.

La question des mineurs constitue en effet une priorité pour la MIPROF. La formation et la sensibilisation du grand public sont aussi deux mesures principales pour la mission interministérielle. Le Plan d'action national sert

de feuille de route, mais il faut qu'en parallèle il y ait une approche pratique, qui sera portée par les associations. Ex : concernant la traite des mineurs/jeunes majeurs, une réunion sera organisée avec tous les acteurs nationaux concernés par la traite des mineurs afin de définir les priorités relatives à ce sujet.

Réponse du Collectif sur ce point : Les membres du Collectif considèrent d'une manière positive le fait que la MIPROF souhaite effectuer des avancées significatives dans le domaine de la traite des mineurs/jeunes majeurs, mais il est également nécessaire d'organiser des groupes de travail qui se pencheront sur d'autres types de traite et non pas uniquement sur celle des mineurs/jeunes majeurs.

D'autre part, une première série de formations test sera réalisée à la rentrée dans un département ou une région, à partir des modules de formation créés dans le cadre du projet européen ISEC, avec un public non averti pluridisciplinaire : policiers, travailleurs sociaux, magistrats, etc. Eric Panloup contactera alors les acteurs locaux du Collectif pour qu'ils se rendent à la formation afin de recueillir les feed-back des participants. Il réunira ensuite la coordination nationale, puis une proposition d'un socle national sera réalisée. Enfin, un suivi de cette formation sera assuré. La MIPROF souhaiterait que des associations du Collectif écrivent le projet de formation, avec l'aide d'un expert éventuellement, et que les organisations fournissent un appui logistique lors des formations.

La portée du mot « protection » dans l'intitulé même de la MIPROF :

Les objectifs de la MIPROF englobent également la prévention et non pas seulement la protection des victimes.

La lutte contre la traite des êtres humains, « grande cause nationale » :

La MIPROF est d'accord pour soutenir le Collectif afin que la lutte contre la traite des êtres humains soit reconnue « Grande cause nationale » car si le public est sensibilisé, cela ira beaucoup plus vite, cela va en parallèle avec les formations.

Participants à la rencontre avec la MIPROF du 4 juin 2013 :

Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire Générale de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Eric Panloup, Coordinateur national de la lutte contre la traite des êtres humains au sein de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Inès Revuelta, Association du foyer Jorbalan (AFJ).

Olivier Peyroux, Hors la Rue,

Geneviève Colas, Secours Catholique et coordination du Collectif

Sarah Berthelot, Secours Catholique, Secrétariat

Compte-rendu réalisé par Sarah Berthelot,
pour le secrétariat du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »